



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : École de l'Envolée

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

Application rigoureuse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, assurant un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant.

Déploiement d'un soutien personnalisé aux élèves en fonction de leurs besoins spécifiques, en mobilisant de manière optimale l'ensemble des ressources disponibles.

Poursuite des travaux du comité Vie collective, ayant permis la mise à jour du code de vie de l'école axé sur l'approche de soutien au comportement positif.

Reconduction et consolidation du projet Ange-gardien pour favoriser l'entraide et l'inclusion entre les élèves.

Animation d'ateliers de prévention en classe par le policier éducateur et par le personnel scolaire auprès de groupes ciblés.

Valorisation active des comportements attendus par le maintien d'un système de renforcement positif à l'échelle de l'école.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

Nécessité de maintenir l'application rigoureuse de l'ensemble des composantes du plan de lutte afin d'en préserver l'efficacité à long terme.

Accentuation des mesures préventives par la présence des techniciennes en éducation spécialisée (TES).

Une attention particulière doit être portée lors des moments de transition afin de maximiser le sentiment de bien-être et de sécurité de tous les élèves.

Poursuite et amélioration continue des canaux de communication existants pour consolider la collaboration essentielle entre l'école et les familles.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

Implantation d'une structure d'ateliers sur les habiletés sociales afin d'outiller les élèves dans la gestion de leurs relations interpersonnelles et de leurs émotions (programme HORS-PISTE).

Enrichissement de l'offre d'activités structurées et animées durant la période du dîner pour favoriser des dynamiques positives pendant le temps libre.

Maintien des rassemblements école, en exploitant des formules hybrides (virtuelles et présentiels) pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'école.

Consolidation des mesures préventives existantes afin de pérenniser un climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant.

Reconduction du projet Ange-gardien pour soutenir l'esprit de communauté et l'entraide entre pairs.

Mise en place d'une séquence structurée d'enseignement des comportements attendus, appuyée par le déploiement de plans de leçons, en lien avec notre code de vie.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :
